



Treizième session  
QUATRIEME COMMISSION  
Point 36 a) de l'ordre du jour

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES, COMMUNIQUEES  
EN VERTU DE L'ALINEA e DE L'ARTICLE 73 DE LA CHARTE

Discrimination raciale dans les territoires non autonomes

Honduras, Japon, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord et Suède. Amendements au projet de  
résolution publié sous la cote A/C.4/L.565

1. Au deuxième alinéa du préambule, remplacer les mots "Constatant le caractère inadéquat" par les mots "Prenant note".
2. Au troisième alinéa du préambule, remplacer la première ligne par le texte suivant : "Prenant note également des progrès accomplis dans ces".
3. Au quatrième alinéa du préambule, supprimer les mots "et croissante".
4. Au cinquième alinéa du préambule, supprimer les mots "et d'encourager davantage".
5. Au paragraphe 2 du dispositif, remplacer les mots "d'accorder d'urgence" par les mots "de continuer à accorder".

-----